

## **Information réglementée - Communiqué**

**Le Conseil d'administration de CeGeREAL désigne le cabinet Ledouble en tant qu'expert indépendant dans le cadre de l'offre publique d'achat qui sera déposée par Northwood Investors.**

Le Conseil d'administration de CeGeREAL s'est réuni le 24 novembre 2015 à la suite de l'acquisition par Northwood Investors de 59,78% du capital et des droits de vote de CeGeREAL le 5 novembre 2015 et de l'annonce de son intention de déposer une offre publique d'achat visant la totalité des actions composant le capital social de CeGeREAL non détenues par Northwood Investors.

Le Conseil d'administration a décidé de nommer, à l'unanimité de ses membres, le cabinet Ledouble, représenté par Olivier Cretté et Sébastien Sancho, en qualité d'expert indépendant chargé d'établir un rapport sur les conditions financières de l'offre publique, en application des dispositions de l'article 261-1 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le Conseil d'administration émettra un avis motivé sur les termes et conditions du projet d'offre publique une fois qu'il aura pris connaissance du rapport de l'expert indépendant. Cet avis sera publié conformément aux dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le rapport de l'expert indépendant figurera dans la note en réponse de CeGeREAL qui sera soumise à l'examen de l'Autorité des marchés financiers.